

Plan de Prévention du
 Risque Inondation
 PPRI des pieds de coteaux
 des wateringues
 Commune : SANGATTE (1)

Hauteurs d'eau
 Maître d'oeuvre
 PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 APPROBATION
 Echelle : 1/5000

Classes de hauteurs d'eau

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	

Éléments généraux

- Mairie
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites de bassin versant
- Bâtiments
- Limites parcellaires
- Surface en eau
- Limites du PPRI de la Hem
- Limites du PPRI du secteur du Calais

Echelle : 1/400 000

